Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel** **Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels** **1 ter, avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Eve LE-QUANG** **Tél : 01.49.55.80.69** **Fax : 01.49.55.56.17** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFEGTP/N2004--2052** **Date: 07 juin 2004**

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace :

Date limite de réponse : 10 décembre 2004

Nombre d'annexe :

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Education à la santé et à la sexualité.

Bases juridiques :

Résumé :

MOTS-CLES : ADOLESCENCE, SEXUALITE, PREVENTION, SEVRAGE, TABAC, CANNABIS

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - RESEDA - Direction Générale de la Santé - MILDT - CCMSA - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - APREFA - Réseau «Insertion» - Réseau «Egalité des chances» - CLEMI

…/…

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements agricoles à participer à des projets d'éducation à la santé et à la sexualité pendant l'année scolaire 2004-2005.

Ces projets sont pilotés par le Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent(e) RESEDA, en partenariat avec la Direction générale de la santé et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

I - «ADOLESCENCE ET EDUCATION A LA SEXUALITE»

L'objectif est de développer des actions d'éducation à la sexualité pour les adolescents en favorisant l'accès pour les jeunes des zones rurales aux structures d'accueil, d'information et d'accompagnement afin de favoriser la prévention.

Une réflexion sur la sexualité abordée dans sa dimension relationnelle -désir, sentiment amoureux- permettra de traiter de façon plus spécifique ensuite les thèmes de la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), la lutte contre les violences, l'orientation sexuelle et les discriminations et de répondre aux interrogations et attentes des jeunes.

Quels projets ?

Seront soutenus et accompagnés dans leur réalisation les projets qui mettent en pratique les valeurs de la charte RESEDA, charte disponible dans les établissements et au CEP de FLORAC.

Les actions, fruits d'une réflexion collective, seront inscrites si possible dans le projet d'établissement.

Elles impliqueront les jeunes afin qu'ils soient acteurs de la prévention et partiront de leurs préoccupations et attentes. Au-delà de l'information apportée, l'action permettra à chacun de s'interroger sur ses comportements et de développer des valeurs de respect et de tolérance.

Le projet devra mobiliser les jeunes dans la durée (plusieurs rencontres, démarche de projet).

Une attention particulière sera portée aux projets réalisés en partenariat.

…/…

II - «DERRIERE LE RIDEAU DE FUMEE»

L'objectif est de permettre à chacun d'évaluer sa consommation de tabac, de réfléchir aux polyconsommations (tabac-cannabis) et au sevrage.

Ce travail se fera en réseau avec des professionnels. Il a pour but de renforcer le développement des compétences psychosociales des adolescents.

Les projets retenus mobiliseront l'ensemble de la communauté éducative sur la base d'un travail d'équipe en cohérence avec le projet d'établissement.

Une implication des élèves à travers des supports culturels et artistiques, ou mettant en jeu le corps, sera recherchée.

Modalités

Ces projets seront mis en œuvre au niveau local ou régional (partenariat avec le Service régional de la formation et du développement) et mobiliseront un ou plusieurs établissement(s) et d'autres organismes : institutions, CESC, MSA, hôpitaux, associations. Des aides du conseil régional et des municipalités pourront compléter celle que RESEDA donnera aux projets sélectionnés.

Calendrier

Les actions seront mises en place pendant l'année scolaire 2004-2005 et évaluées en mai 2005.

Dès la rentrée, les établissements doivent faire parvenir leurs projets par mail à reseda@educagri.fr en précisant objectifs, descriptif, partenariat et budget ; date limite : **10 décembre 2004**.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE

…/…